

**Procès-verbal de la commission recherche** : séance du 15 avril 2021

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour CR réduite (14h-14h30) :

- **Examen de demande de renouvellement d'éméritat** : Lise Vieira (MICA)
- **Examen des demandes d'HDR**
  - Bénédicte Michalon (UBM – PASSAGES). Garant : Olivier Pliez (Université de Montpellier – UMR ArtDev)
  - François Lerouxel (Université Paris Sorbonne-Paris 4 – UMR 8546 AOROC) Garant : Jérôme France (UBM – AUSONIUS)
  - Patrick Mathieu (Centre Universitaire de Mayotte, Aix-Marseille Université – CIELAM). Garant : Philippe Ortel (UBM – TELEM)

Ordre du jour CR :

- **Approbation du PV du 25 février 2021**
- **PSE 3 : Appel à Projets « Projets de Recherche »**
- **PSE 3 : Appel à Projets « Publications »**
- **PSE 4 : Appel à Projets « Revues »**
- **Rédaction d'une HDR en anglais**
- **Informations diverses** :
  - Valorisation (réunion Groupe de travail Valorisation : 29 avril à 14h, et informations sur les actions menées)
  - Politique de l'édition à l'Université Bordeaux Montaigne (réunion de tous les acteurs le 11 mai à 14h)

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit (représenté par P. Antolin), P. Antolin, A. Beyaert-Geslin (représentée par C. Gonzales Scavino), P. Beylot, P. Chassaigne, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, V. Fromentin, C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos (représenté par R. Estève), N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, P. Beaucé (représentée par N. Jaëck), M. Bertrand, C. Brun, O. Fertat, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, A. Monseigne, E. Suzuki, A. Ventura, S. Sengès, E. Kajfasz, R. Delerue, C. Duthu, M. Czerbakoff, E. Sossou, N. Taffin.

Pour la présidence :

L. Larré, J. Gabus.

Pour la direction de la recherche :

K. Abado, A. Benharrat, C. Aubert, S. Syllac.

La CR réduite débute à 14 heures, en présence dans la salle des actes et en visioconférence.

1- **Renouvellement d'éméritat** : Lise Vieira (MICA)

N. Jaëck précise que nous devons traiter les éméritats en CR restreinte, conformément au texte suivant : « Art. 58. – Les **professeurs des universités admis à la retraite** peuvent pour une durée déterminée par l'établissement **recevoir le titre de professeur émérite**. Ce titre est délivré par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition de la commission de la recherche du conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, du **conseil scientifique** ou de l'organe en tenant lieu, **en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche**. Les professeurs émérites peuvent continuer à apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux missions prévues à l'article 3, et notamment peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. »

Le principe suggéré par N. Jaëck, et que nous avons adopté, de traiter ces dossiers, ainsi que les HDR, en formation plénière, à charge pour les non-HDR de ne pas intervenir, ne convient pas. Nous devons donc nous mettre en conformité, et traiter les dossiers individuels dans l'instance réglementaire, soit la CR restreinte.

Lise Vieira, PR émérite au MICA, présente un dossier tout à fait conforme aux attentes définies par notre CA pour accorder un renouvellement d'éméritat. Elle dirige encore deux thèses, dont les dates de soutenance sont prévues en 2021 et en 2023, et son implication, tant pour des activités éditoriales que pour des activités d'animation scientifique autour des TICE, a été très importante pendant son premier éméritat et a bien rendu service à son unité. Les projets qu'elle détaille pour ces quatre années supplémentaires sont dans cette droite ligne, et témoignent de son dévouement à notre institution. La lettre de soutien d'A. Kiyindou est sans nuance, et N. Jaëck propose donc que l'on accorde ce renouvellement à L. Vieira.

Le renouvellement d'éméritat est accordé à l'unanimité.

## 2- Examen des demandes d'HDR

- a. Bénédicte Michalon (UBM – PASSAGES). Garant : Olivier Pliez (Université de Montpellier – UMR ArtDev)

Bénédicte Michalon est chargée de recherche au CNRS depuis 2006 à l'UMR Passages (anciennement ADESS) : elle a choisi pour garant Olivier Pliez, mais sollicite l'autorisation de soutenir son HDR à l'Université Bordeaux Montaigne, témoin de son attachement à notre institution. Olivier Pliez comme Béatrice Collignon, directrice de l'UMR Passages, se disent très heureux de soutenir ce dossier qui ne soulève aucune hésitation. Après une thèse soutenue à Poitiers en 2003 auprès de l'UMR « Migrinter » sur les migrations internationales et l'enfermement des étrangers, Bénédicte Michalon a poursuivi ses travaux, et s'est distinguée dans le champ des dynamiques migratoires en Europe, en même temps qu'elle travaille sur la notion d'expérience, appliquée à la géographie. Son dossier est riche – en plus de son dossier de synthèse, elle fait état de la coordination de 8 publications scientifiques, de 17 articles et de 31 chapitres d'ouvrages. Elle a aussi une très belle expérience de recherche sur projets et a su animer des projets de recherche collectifs – elle est notamment porteuse d'une ANR, « Terrferme », elle est rattachée à l'Institut Convergence Migrations depuis 2018, et elle est désormais reconnue comme une spécialiste des migrations internationales en Europe. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose que la CR accorde cette autorisation de soutenance.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- b. François Lerouxel (Université Paris Sorbonne-Paris 4 – UMR 8546 AOROC)  
Garant : Jérôme France (UBM – AUSONIUS)

François Lerouxel est MCF en histoire antique à Sorbonne Université, il est historien de l'économie antique et présente un dossier d'HDR intitulé « Histoire de l'économie monétaire romaine », dossier copieux, très clair, composé d'un ouvrage, de trois livres en codirection, de 6

articles, 13 chapitres d'ouvrages et 7 comptes-rendus. Selon N. Jaëck, le dossier de François Lerouxel est absolument exemplaire – un parcours d'excellence, un rythme de publication soutenu, une qualité que loue au plus haut Jérôme France dans sa lettre de recommandation, des distinctions qui soulignent un dossier d'exception – l'IUF, l'Ecole Française de Rome. Elle estime que notre université s'honore à accueillir cette HDR, et propose que la CR accorde cette autorisation de soutenance.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- c. Patrick Mathieu (Centre Universitaire de Mayotte, Aix-Marseille Université – CIELAM). Garant : Philippe Ortel (UBM – TELEM)

Patrick Mathieu est MCF en lettres modernes à l'université de Mayotte, et il souhaite soutenir une HDR avec P. Ortel (TELEM), qu'il a sollicité pour ses compétences en littérature 19<sup>ème</sup>, et parce qu'il est spécialiste des rapports texte-image – témoin du rayonnement de notre collègue et de notre attractivité. P. Ortel dit tout le plaisir qu'il a à soutenir ce beau dossier : il s'agit d'un collègue qui, s'il est titulaire d'une agrégation de Lettres et d'une thèse soutenue à la Sorbonne sur le récit et la photographie de voyage et présente ainsi toutes les garanties classiques d'excellence universitaire, soumet un dossier atypique, enrichi d'expériences professionnelles dans toute la première partie de sa carrière – journaliste, photographe, chargé de communication pour des institutions culturelles. Son dossier d'HDR est fourni – deux ouvrages indépendants de sa thèse, un sur Proust, un sur Flaubert, un collectif inédit, 17 articles publiés ou acceptés pour publication, 2 présentations d'ouvrages, 2 recensions et un mémoire de synthèse de 94 pages. P. Ortel loue la grande qualité du travail de Patrick Mathieu, son approche psychogénétique originale et appuyée sur le désir d'élargir le champ des études littéraires à la photographie et au cinéma ; il souligne également l'intérêt de Patrick Mathieu pour la pédagogie, ainsi que son investissement dans l'administration et la valorisation de la recherche. Un dossier complet donc, selon N. Jaëck, qui propose que la CR accepte cette demande de soutenance d'HDR dans notre université.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le reste de la séance se déroule en formation plénière, et N. Jaëck retrace en séance les détails de cette organisation conforme aux statuts : les cas personnels, pour les HDR et les éméritats, seront examinés en CR restreinte, en revanche les éléments de politique générale relatifs à ces sujets seront traités en CR plénière – comme par exemple, ce jour, la constitution d'un formulaire pour déposer une demande de soutenance d'HDR en langue étrangère.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 25 février est mis au vote, et voté à l'unanimité.

Antoine Ventura demande à N. Jaëck si l'avis de la CR au sujet de l'octroi de la PEDR à S. Krausz et à C. Pébarthe a été avalisé, et si la décision a été transmise aux intéressés. Elle lui répond que cet avis de la CR du 25 février devient officiel ce jour, maintenant que le PV en a été voté, et qu'il appartient désormais au président de prendre la décision, et de la transmettre à la DRH et aux intéressés.

- 2- PSE 3 : Appel à Projets « Projets de Recherche », PSE 3 : Appel à Projets « Publications », PSE 4 : Appel à Projets « Revues »

Ces trois points de l'ordre du jour sont liés : ces activités de recherche sollicitent la PSE, dont les lignes budgétaires sont fongibles, et il est donc intéressant d'en avoir une vision d'ensemble. N.

Jaëck propose donc de donner quelques éléments généraux de contexte et d'analyse pour l'examen de cette session de PSE 3 (relance PSE1 et 2 Projets et Publications) et de cette PSE 4 (Revues).

Pour ce qui concerne le contexte financier, la situation est assez propice, puisque nous n'avons attribué, sur la PSE 1 et 2, que 13 718 euros (3 500 + 10 218) sur les 40 000 disponibles : 26 282 euros sont donc encore disponibles, et c'est bien cela qui a justifié cette relance pour une PSE 3 exceptionnelle. N. Jaëck en profite pour remercier chaleureusement à la fois les personnels de la DR et les rapporteurs, qui ont tous dû travailler dans un temps très court pour traiter cet appel surnuméraire. Le total des demandes des projets et des publications pour cette PSE s'élève à 17 858 (9 227 pour les 11 publications et 8 631 pour les 6 projets) : la relance a donc eu un beau succès. Si l'on attribuait tout, il nous resterait encore 8 424 euros.

Pour le soutien aux revues, la PSE 4 (Revues) est dotée, dans le budget initial Recherche, de 22 500 euros. Nous avons reçu 15 demandes, pour un total de 37 000 euros. Les arbitrages vont donc devoir être plus serrés, même si les deux sources de financement sont fongibles, et si nous disposons d'une relativement belle marge de manœuvre : sur la seule base des demandes (et non des attributions finales), si nous proposons de reverser tout le reliquat de la PSE 3 sur la PSE 4, nous disposerions potentiellement de 30 929 euros pour les revues.

Avant de se lancer dans la discussion et les attributions, N. Jaëck précise quelques orientations.

Elle ne souhaite pas faire d'économies sur la PSE, déjà assez faible, et elle essaiera d'ailleurs de plaider pour une augmentation de ce poste lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ; il est donc tout à fait possible de décider, si l'évaluation scientifique est favorable, de tout attribuer. Cependant, deux types d'arguments peuvent nous conduire à faire des choix un peu différents.

Pour les revues, N. Jaëck énonce franchement le sentiment que certaines demandes sont caractérisées par une forme de surenchère – on semble demander beaucoup pour être sûr d'obtenir la somme nécessaire, et ça ne lui semble pas être une pratique à encourager : par exemple, certaines revues déjà très bien dotées demandent davantage que l'an passé, dans un contexte de moyens constants et de demandes supplémentaires.

Ensuite, les financements sont décidés sur 2 ans pour les revues, pour assurer une forme de continuité, et il faudrait donc faire attention, si nous attribuions cette année de grosses sommes pour 2021, à proposer pour 2022 une répartition qui ne dépasserait pas les 22 500 euros normalement disponibles – par exemple, pour le rattrapage de la mise en ligne des anciens numéros, on peut profiter de l'aubaine 2021 et revenir en 2022 à des financements plus en rapport avec nos moyens. Là encore et sans anticiper sur la CR de juin qui s'intéressera au dialogue budgétaire et à la constitution du budget de la Recherche, nous pourrions cependant obtenir l'an prochain de l'argent pour les revues, et monter en gamme, puisque N. Jaëck, avec l'aide d'A. Benharrat et de S. Rouissi, a déposé une demande au titre du Dialogue Stratégique de Gestion auprès du rectorat pour obtenir de l'argent pour la restructuration du paysage des revues à l'UBM.

D'autre part, si nous n'attribuons pas tout, les idées de dépenses ne manquent pas : un peu d'argent pour organiser « Les Assises de la Recherche », dont N. Jaëck annonce qu'elles auront lieu le 3 juin 2021, si possible en présentiel, et sinon en zoom ; un peu d'argent pour les groupes de travail collectifs et interdisciplinaires qui ont émergé cette année, sur les « Food Studies » et sur les « War Studies » (Laurent Capdetrey a d'ailleurs fait une demande de ce type au titre de la PRSE 3) ; l'organisation d'une conférence de rentrée pour les étudiants.

Une information est partagée : pour attribuer de l'argent, en plus de la dotation des équipes donc, et sur des projets particuliers, ce qui est le principe de la PSE, il semble intéressant de voir qui bénéficie de cet argent « collectif », et on obtient donc, sur la base des demandes, la répartition suivante – qui indique :

**Projets : 6 demandes – 8 631 euros**

AUSONIUS : 1 demande – 1 500 euros demandés/1 500 euros contribués  
MICA : 2 demandes – 3 231 euros demandés/ 2 900 euros contribués  
PASSAGES : 1 demande – 1 500 euros demandés/1 500 euros contribués  
TELEM : 2 demandes – 2 400 euros demandés/2 900 euros contribués

**Publications : 11 demandes – 9 227 euros**

AUSONIUS : 4 demandes – 3 155 euros demandés/2 155 euros contribués  
CEMMC : 1 demande – 1 000 euros demandés/ 700 euros contribués  
CLARE : 1 demande – 1 000 euros demandés/200 euros contribués  
CLIMAS : 2 demandes – 1 405 euros demandés/1 485 euros contribués  
MICA : 2 demandes – 1 667 euros demandés/2 400 euros contribués  
TELEM : 1 demande – 1 000 euros demandés/500 euros contribués

Enfin, N. Jaëck rappelle les recommandations très claires que nous avons décidées ensemble aux CR de novembre (projets) et de décembre (publications) 2020, de l'AAP : « L'unité de recherche devra apporter une contribution financière **au moins équivalente** à la subvention PSE sollicitée. La contribution de l'établissement sera accordée par **forfait de référence de 1 500 euros**, pouvant être augmenté **en fonction des ressources disponibles**. Les porteurs de projets pourront toujours demander moins. »

La première recommandation lui semble plus juste que jamais, cette année où les caisses des unités sont pleines à cause des empêchements liés à la COVID – quand les unités ont les moyens de contribuer à hauteur de la moitié de la demande, il n'y a pas de raison d'en faire indûment peser le poids sur le collectif. Elle propose donc que l'on s'en tienne à ça et que l'on respecte ce principe dans les attributions.

La seconde recommandation est plus ouverte, et ici, on pourra donc, puisque des ressources sont disponibles, aller au-delà du forfait à 1 500 euros.

La CR commence donc par examiner en détail la liste des 6 projets déposés, les évaluations des rapporteurs, et les propositions de montants à attribuer faites par la VP Recherche, en prenant en compte les éléments de la discussion : selon cette proposition, pour les projets, le nouveau total obtenu serait donc de 7 966 euros au lieu de 8 631 euros.

O. Devillers se dit désolé de son incompréhension de la règle : il pensait que nous avions voté la moitié du financement pour la PSE, la moitié pour l'équipe et les financeurs extérieurs. Il est redit que la règle est que la contribution des équipes internes doit être au minimum égale à celle demandée à la PSE. A. Ventura approuve le fait que N. Jaëck propose des montants de PSE qui rétablissent ce financement à 50/50 : les équipes doivent faire ces efforts pour les projets qu'elles soutiennent.

B. Collignon se saisit de la possibilité qui est donnée de proposer d'autres idées de dépenses, s'il devait y avoir un reliquat au terme de l'attribution PSE : elle rappelle qu'elle a déjà suggéré de mieux financer les GIS – nous pourrions le faire au moins sur 2021, et N. Jaëck trouve que c'est effectivement une bonne idée. P. Antolin trouve que les idées proposées par N. Jaëck (un peu d'argent pour les Assises de la Recherche et pour les groupes de recherche émergents) sont très bonnes.

E. Jean-Courret s'inquiète de ce que les délais courts n'ont parfois pas permis d'obtenir confirmation de tous les financements extérieurs : N. Jaëck souligne que les porteurs ont fait de très gros efforts, et que les quelques rares retards n'ont pas remis en question la pertinence des budgets sollicités.

A. Ventura demande si N. Jaëck considère que l'arbitrage de la CR sera contraignant pour les unités – si on va les obliger à contribuer à hauteur de la PSE : il ne faudrait pas que, confrontés à un refus de leurs équipes, les porteurs voient leur budget amputé, et leur projet remis en question.

N. Jaëck répond qu'on ne peut contraindre personne, mais que la CR peut faire une recommandation ferme, basée sur l'énoncé de la règle. Elle suggère que si les équipes devaient refuser de s'aligner sur la moitié (ce qui l'étonnerait beaucoup), la PSE financerait tout ce qui lui a été demandé, puisqu'elle en a les moyens.

C. Brun ne souhaite pas remettre en cause la règle, mais souligne que ce choix de financement automatique (50/50), règle d'airain, marque l'absence d'une politique scientifique d'établissement ; il souligne que les finances des centres ne sont en général pas florissantes, que les éditeurs demandent des cofinancements de plus en plus importants, que les contraintes qui pèsent sur eux d'aller chercher des financements ailleurs sont de plus en plus fortes.

N. Jaëck ne partage pas cette analyse de l'absence de politique scientifique d'établissement. Cette équipe ne trouve pas opportun de désigner d'autorité des axes d'excellence prioritaires, qui capteraient une part disproportionnée du budget général et d'autres avantages – c'est un choix politique. Elle pense que c'est la qualité scientifique des projets qui doit être examinée en CR, et que la diversité est ici une force. Pour le reste, l'attribution doit à son sens respecter les règles votées collégialement – mais ces règles, justement, si elles ont pour objectif d'assurer l'équité, ne sont pas d'airain : nous avons pris soin d'aménager la possibilité d'exceptions à la règle.

A propos d'exceptions, B. Collignon dit justement qu'un projet, celui porté par A. Lampropoulos, dépasse le forfait-plafond de 1 500 euros sur lequel nous nous étions accordés, et que cela la dérange – d'autres ont pris soin de rester dans le forfait, et les décisions que nous prenons ce jour doivent être exemplaires parce qu'elles sont fondatrices. N. Jaëck répond qu'effectivement, on est au-delà du forfait, mais que la règle prévoit cette possibilité si des fonds sont disponibles, ce qui est cette année le cas – en l'occurrence, étant données les excellentes évaluations de ce projet, qui se situe dans la continuité des études sur le genre déjà encouragées par l'équipe précédente, et qui propose une réflexion sur l'institution-même, elle est favorable à l'octroi de la totalité de la somme, d'autant que cette fois, tous les laboratoires soutiennent, à hauteur de la somme demandée à la PSE. A. Ventura, qui a lu attentivement ce projet sur le genre, est également d'avis qu'il faut le soutenir : le dossier est exemplaire sur le plan scientifique (comme celui porté par E. Damome, ajoute-t-il), même si les dépenses sont trop peu détaillées. A. Monseigne confirme : c'est effectivement un beau projet, original, courageux, qui interroge l'institution, une recherche sans frontière – même si les frais de déplacements devraient être précisés. A. Ventura ajoute un point sur le projet porté par L. Capdetrey : il ne savait pas l'urgence dans laquelle s'était trouvé le porteur pour déposer le dossier, qui de fait lui a semblé peu mature – il est d'accord pour être plus généreux. C. Gomez-Scavino défend le projet de L. Capdetrey : le court délai ne lui a pas permis d'affiner la demande, mais c'est déjà un projet bien avancé, doté d'un carnet sur hypothèses, qui réunit des chercheurs de nombreuses unités, et qui est piloté de manière très rigoureuse par L. Capdetrey. A. Monseigne confirme : la crise sanitaire ne facilite rien et il n'est pas simple d'établir des projections avec finesse.

E. J-Courret soutient cette possibilité d'un dépassement : appliquer une seule règle n'est pas facile à tenir, et beaucoup dépend de la nature des projets. Cette règle de la moitié/moitié est viable pour les projets internes, elle peut être difficile pour d'autres. A. Ventura est d'accord avec cette analyse – et en l'occurrence, il souligne que les dépassements se montent tout au plus à quelques centaines d'euros, ce qui n'est pas énorme.

Après cette discussion sur les principes, on détaille chaque projet et on passe au vote. La CR vote en suivant les propositions de financement de N. Jaëck, comme suit :

1. « Transition énergétique et sobriété numérique », N. Soubiale, MICA : 1 000 euros, votés à l'unanimité.
2. « Inadéquation : la migration au prisme de l'humour », I. Poulin, TELEM : 500 euros, votés à l'unanimité.
3. « L'information pour et sur les migrants », E. Damome, MICA : 1 566 euros, votés à l'unanimité.

4. « Fragments d'ancrage : dynamique et diversité des migrations dans le monde rural », W. Berthomière, Passages : 1 500 euros, votés à l'unanimité.
5. « Genre, Recherche, Institution universitaire », A. Lampropoulos : 1 900 euros, votés à l'unanimité moins 4 abstentions.
6. « Guerre, Espaces, Représentations », L. Capdetrey, Ausonius : 1 500 euros, votés à l'unanimité.

**Soit un total de : 7 966 euros pour la PSE 3, Projets.**

N. Jaëck demande à P. Meyzie s'il souhaite que la CR lui attribue un peu d'argent au titre de la PSE pour « Montaigne à table », le groupe pluridisciplinaire qu'il anime sur les Food Studies. Il la remercie, mais répond qu'il n'a pas sollicité la PSE parce que le SCD a ouvert une ligne budgétaire pour le groupe, fort appréciée, et parce qu'il peut encore utiliser un projet Région qui se termine. Il ajoute que peut-être, à la rentrée, il pourrait avoir besoin d'un peu d'argent pour financer un séminaire de lancement et inviter un intervenant. N. Jaëck lui dit de ne pas hésiter, si besoin, à solliciter à ce moment-là la PSE.

On examine ensuite en détail les 11 publications, les évaluations des rapporteurs (toutes les publications ont été évaluées « A » par tous les rapporteurs) et les propositions de montants à attribuer faites par la VP Recherche : comme pour les projets, on rétablirait un financement 50/50 des équipes et de la PSE. Les membres de la CR sont d'accord.

On présente brièvement chacun des ouvrages, aucune remarque ni aucune objection n'est faite, et on aboutit aux propositions de financement suivantes, qui seront transmises aux porteurs, ainsi que, s'ils le souhaitent, leurs fiches d'évaluation.

1. *Unconquerable: The Story of John Ross*. L. Larré, CLIMAS : 800 euros.
2. *Nicolas Le Tourneux (1640-1686). Dans l'ombre de Port-Royal*. E. Suire, CEMMC : 850 euros.
3. *Trois obituaires bordelais. L'abbaye Sainte-Croix, Les Clarisses de Bordeaux, Saint-Martin de Saint-Macaire*. E. Jean-Courret, Ausonius : 600 euros.
4. *Mettre la ville en atlas : ambitions, productions et pratiques de l'Antiquité à nos jours*. S. Lavaud, Ausonius : 528 euros.
5. *Les couleurs des albâtres anglais dans le Sud-Ouest de la France et au-delà : polychromie, production et perception médiévale*. M. Schlicht, Ausonius : 528 euros.
6. *Spaces for Friars and Nuns : Mendicant Choirs and Church Interiors in Medieval and Early Modern Europe*. A. Morvan, Ausonius : 1 000 euros.
7. *Obscene Means: The Politics of Obscenity at the Age of the Gutenberg Revolution*. N. Labère, CLARE : 600 euros.
8. *Intelligence Artificielle et développement. Questions éthiques et applications fonctionnelles*. E. Damome, MICA : 667 euros.
9. *Molière hors de l'hexagone*. O. Fertat, TELEM : 750 euros.
10. *Présence/absence. Les battements du contemporain*. A. Mons, MICA : 1 000 euros.
11. *Puissance du mode Mineur*. M. Fleurot, CLIMAS : 605 euros.

**Soit un total de : 7 928 euros pour la PSE 3, Publications.**

N. Jaëck redit donc que si les Directeurs d'Unités n'acceptaient pas cette recommandation de la CR, ce dont elle doute, la PSE compléterait – puisque nous avons de l'argent : ce principe est voté à l'unanimité moins 1 abstention. B. Collignon est d'accord sur le principe, mais propose de maintenir la décision secrète, pour ne pas encourager les DU à se défausser. N. Jaëck n'y tient pas : elle préfère établir un principe de confiance et de responsabilité partagée, selon les recommandations du collectif élu, et on tombe d'accord là-dessus. Après la séance, N. Jaëck a donc

sollicité les DU, qui ont tous donné leur accord par retour de mail : ces sommes sont donc officielles au moment de l'écriture du PV.

On passe ensuite à l'examen des revues.

Avant de regarder la liste, N. Jaëck tient à dire qu'elle trouve très probant le résultat de cette démarche. Le feuillet créé par A. Benharrat, les efforts d'explication des porteurs, les remarques souvent très fournies des rapporteurs qui ont vraiment joué le jeu de cette évaluation qualitative, devraient permettre une amélioration globale de la qualité de nos revues. Là-encore, avant d'examiner la liste, N. Jaëck propose quelques principes, à discuter, qui devraient permettre d'arbitrer de manière équitable.

Le tableau classe les revues selon le mode de publication – papier, mixte et numérique – pour essayer de comparer ce qui est comparable, et d'accorder des subventions équitables au sein d'une même catégorie. N. Jaëck rappelle également un principe de respect de la bibliodiversité : il n'est pas question de forcer tout le monde dans un même format numérique, et il est donc important de ne pas favoriser un modèle économique – il est acquis que le papier coûte plus cher, on peut donc en prendre acte et accepter de financer un peu plus haut certaines revues papier. Elle souligne ensuite qu'il lui semblerait souhaitable de parvenir à une forme d'équilibre entre la prise en compte du caractère patrimonial de certaines revues, et l'ouverture de la PSE aux revues électroniques naissantes. Au regard de la somme de référence, 22 500 euros, et du fait qu'il y a davantage de demandes, elle estime qu'il n'est pas souhaitable (parce que cela signifierait léser les demandes émergentes) d'augmenter le montant accordé en 2019/2020, sauf besoin spécifique clairement exprimé dans le budget. Enfin, le financement est sur deux ans : cette année, nous avons une marge de manœuvre et nous pouvons donc aller au-delà, mais pour 2022, il faut rester dans une enveloppe de 22 500 euros.

On examine la liste, on commente, et on s'accorde sur les attributions, en les votant au fur et à mesure.

Pour les *Annales du Midi*, notée B en appréciation globale par les deux évaluateurs, un petit débat s'engage, et O. Devillers confirme son évaluation : il serait raisonnable d'attribuer 2 000 euros en 2021, et ensuite d'attribuer 2 000 euros en 2022 seulement si le budget indique explicitement l'objet de la dépense – ce qui en l'état n'est pas le cas. On s'accorde un peu plus tard pour étendre cette remarque à l'ensemble des revues : l'argent sera débloqué en 2022 en demandant aux porteurs un budget de dépenses clair. On accorde donc 2 000 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022 (sous réserve).

Pour la *REA*, évaluée A par les deux rapporteurs, on souligne que, conformément aux principes décidés précédemment, on retournera en 2022 à un financement de 3 000 euros – les 1000 euros supplémentaires accordés en 2021, parce que les fonds sont présents, serviront à la refonte du site web. On accorde donc 4 000 euros en 2021 et 3 000 euros en 2022.

Pour *Aquitania*, bien évaluée A par les deux évaluateurs, on salue la nouvelle direction et les bonnes décisions prises, mais on souligne qu'elle devra présenter un budget 2022 beaucoup plus clair qui distinguera bien le budget de la revue de celui de l'association. On lui attribue le même budget qu'en 2019-2020, soit 2 500 en 2021 et 2 500 euros en 2022.

Pour *Etudes Digitales*, très bien évaluée, A partout pour les deux rapporteurs, on souligne que la revue préférera peut-être recevoir davantage en 2021 qu'en 2022, parce qu'elle a 7 numéros anciens à digitaliser, et parce que le budget 2022 est moins bien spécifié. A. Beyaert-Geslin dit que c'est une revue à petits moyens, qu'il faut soutenir – mais O. Devillers dit aussi qu'il ne faut pas créer de reliquats et qu'il vaut donc sans doute mieux leur donner plus la première année. E. Jean-Courret abonde : il vaudrait mieux revenir en 2022 sur une enveloppe conforme aux capacités de la PSE. B. Collignon propose qu'on leur laisse le choix entre les deux répartitions suivantes : soit 1 500 en 2021 et 1 200 en 2022, soit 2 000 en 2021 et 1 000 en 2022, et cette suggestion est votée par la CR.

(Après la séance, F. Cormerais a opté pour la seconde solution, 2 000 en 2021 et 1 000 en 2022, et ce sont donc désormais les montants officiels)

*Figures de l'art* est très bien évaluée, la nouvelle direction saluée dans ses efforts, et la CR décide unanimement de financer cette revue et de contribuer à remédier à sa précarité financière, aux côtés du MICA. On se met d'accord sur un financement de 1 500 euros pour 2021 et de 1 200 euros pour 2022.

*Lumières* est également très bien évaluée. Elle fonctionne avec un budget de 2 000 euros, c'est aussi la hauteur de sa demande pour les deux prochaines années, le budget est en cohérence et bien détaillé, les frais sont clairement justifiés et la CR attribue donc unanimement la somme demandée, soit 2 000 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022.

Les commentaires sont plus critiques sur le *Bulletin hispanique*, dont B. Collignon, rapportrice, juge qu'il convient de revoir la gouvernance scientifique : le comité éditorial, réduit à deux personnes, et en place depuis trop longtemps, prend toutes les décisions sur la ligne éditoriale – il convient de mettre cette gouvernance en conformité avec les exigences actuelles. Elle estime donc que la proposition de N. Jaëck, qui était de financer à hauteur de 3 000 euros chaque année est trop généreuse et qu'il faut envoyer un signal fort à cette revue pour qu'elle modernise sa gouvernance. O. Devillers partage cet avis, ainsi que E. Jean-Courret qui, à la lumière de ce problème évident dans le fonctionnement du comité éditorial de la revue, propose que l'on n'accorde pas la somme demandée, dès la première année : il propose soit 2 000 euros pour chaque année, soit, éventuellement, 2 500 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022. R. Estève propose que l'on fasse surtout porter le signal sur la deuxième année, que l'on opte pour une solution dégressive, afin également de ne pas trop heurter les individus, soit 2 500 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022. A. Ventura, rapporteur, partage cette analyse, et on se décide donc à l'unanimité moins 4 abstentions pour 2 500 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022.

Pour les *Cahiers d'Outre-Mer*, N. Jaëck informe la CR que le LAM a cédé l'intégralité de sa dotation annuelle 2021, soit 6 000 euros, à la revue. La CR décide donc à l'unanimité que rien ne sera versé au titre de la PSE en 2021, et que 1 200 euros seront donnés en 2022, pour continuer les activités de mise en ligne.

La revue *Essais*, fleuron collectif de notre Ecole Doctorale, sollicite pour la première fois un financement modeste, jugé par la CR tout à fait en accord avec ses besoins et conforme au budget, et on lui attribue donc, pour 2021 et pour 2022, les 1 200 euros qu'elle demande, à l'unanimité.

Pour *Horizons Théâtre*, O. Devillers suggère que l'on pourrait être plus généreux que la proposition qui est faite : les évaluations sont unanimes, très positives, et il faut le valoriser, d'autant que la revue a vraiment besoin d'argent pour pouvoir publier une iconographie de qualité. N. Jaëck répond qu'elle avait proposé, comme dans les cas où les évaluations validaient la valeur scientifique, une reconduction à l'identique parce que le budget ne faisait pas état de besoin nouveau, et parce que la revue bénéficie d'un secrétaire d'édition aux PUB, mais O. Fertat, directeur de la revue, prend la parole pour souligner le coût très élevé des numéros (6 000 euros les 2), et pour dire que le supplément *Horizons Création* n'est pas inclus dans le budget. N. Jaëck propose donc d'augmenter le financement à 3 000 euros en 2021 et 2 000 euros en 2022, et ces montants sont votés à l'unanimité moins 2 abstentions.

On aborde ensuite la catégorie des revues strictement numériques, et N. Jaëck explique que comme, pour toutes ces revues, les contraintes sont globalement les mêmes, et comme elles ont toutes été bien évaluées, elle propose un financement homogène, soit 1 500 euros la première année, et 1 200 la seconde année. E. Jean-Courret lui objecte que les besoins ne sont pas décrits comme les mêmes pour les différentes revues – certaines publient à une fréquence plus élevée, d'autres ont des frais de traduction ou publient des volumes best-of papier. N. Jaëck en convient (même si la plus grande fréquence de publication équivaut aussi à un nombre d'articles moins important par numéro), et propose donc de conserver la même méthode – soit l'examen de chaque revue l'une après l'autre. O. Devillers ajoute que l'on a également les moyens de donner davantage

que 1500 euros la première année, et qu'il ne faut pas s'en priver quand le budget le réclame. N. Jaëck est d'accord, ainsi que toute la CR.

Pour *Astasa*, on donne en 2021 la somme demandée, modeste, et en accord avec le budget, en réduisant, moyens obligent sur 2022, soit 1 500 euros en 2021 et 1 200 en 2022.

*Conceptos* avait demandé 1 200 euros : R. Estève confirme à A. Ventura, qui s'était inquiété dans son rapport de ce que la demande semblait rétrospective, que les besoins sont bien prospectifs, et qu'il s'agira de mettre en ligne deux numéros par an, l'argent de la PSE servant à soulager le travail d'édition. Le labo pourra également contribuer en termes de vacations. La CR accorde à l'unanimité moins une abstention ce financement modeste à 1 200 euros en 2021 et 1 200 euros en 2022.

*Genre en séries* a été évaluée B par l'un des rapporteurs notamment parce que le dossier ne justifie pas l'augmentation de 1 000 euros de la demande de financement et parce que l'équipe ne contribue pas. N. Jaëck ajoute ici qu'indépendamment du cas de *Genre en séries*, il lui semblerait normal que les unités s'engagent dans le financement des revues qu'elles portent. A. Benharrat défend un financement plus élevé sur la première année : il s'agit de mettre en ligne les 4 premiers numéros de la revue. La CR se rend à ses raisons, et accorde 2 000 euros en 2021, et 1 200 euros en 2022.

Enfin, la CR décide de financer la *Revue Française des Méthodes Visuelles*, extrêmement bien évaluée, à qui le financement avait été refusé en 2019 – elle décide aussi de lui donner 2 000 euros en 2021 pour financer son numéro papier « best-of » et de revenir à 1 200 euros en 2022.

On obtient donc la répartition suivante, pour un total de **29 900 euros en 2021 et de 24 100 euros en 2022**.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>Annales du Midi</i>	2 000 euros	2 000 euros
<i>REA</i>	4 000 euros	3 000 euros
<i>Aquitania</i>	2 500 euros	2 500 euros
<i>Etudes Digitales</i>	2 000 euros	1 000 euros
<i>Figures de l'art</i>	1 500 euros	1 200 euros
<i>Lumières</i>	2 000 euros	2 000 euros
<i>Bulletin hispanique</i>	2 500 euros	2 000 euros
<i>Cahiers d'Outre-Mer</i>	/	1 200 euros
<i>Essais</i>	1 200 euros	1 200 euros
<i>Horizons Théâtre</i>	3 000 euros	2 000 euros
<i>Astasa</i>	1 500 euros	1 200 euros
<i>ComTecDev</i>	2 500 euros	1 200 euros
<i>Conceptos</i>	1 200 euros	1 200 euros
<i>Genre en série</i>	2 000 euros	1 200 euros
<i>RFMV</i>	2 000 euros	1 200 euros
<b>Total</b>	<b>29 900 euros</b>	<b>24 100 euros</b>

Au terme de cette journée, la CR plénière a donc attribué, pour le budget 2021, 7 966 euros pour la PSE 3, Projets, 7 928 euros pour la PSE 3, Publications, et 29 900 euros pour les revues. Soit un total de 45 794 euros, sur un total de 48 782 euros (26 282 de reliquat PSE 1 et 2) + 22 500 de PSE 4 revues). Il nous reste donc, pour des dépenses autres, 2 988 euros.

Pour 2022, nous avons attribué 24 100 euros pour les revues, soit un peu plus que le budget 2021, et N. Jaëck plaidera, lors du dialogue budgétaire pour que cette rallonge soit accordée à la Recherche.

### 3- Rédaction d'une HDR en anglais

N. Jaëck explique à la CR qu'une candidate lui a demandé quelles étaient les démarches à effectuer auprès de notre université pour pouvoir soutenir une HDR en langue étrangère. L'article L121-3 du code de l'éducation, modifié par la loi du 22 juillet 2013, en aménage la possibilité, et stipule que « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français. Des exceptions peuvent être justifiées [...] ». N. Jaëck a constaté qu'il n'y avait pas de procédure à l'UBM permettant de formuler cette demande, et elle a donc chargé Bernard Coly de se documenter sur les pratiques des autres universités : il a produit le document qui était présent sur le BV pour que les membres de la CR l'examinent. On en discute en séance, et on fait les changements suggérés par la commission : on établit que c'est bien la « synthèse de l'activité scientifique » (P. Meyzie trouve les termes exacts dans l'arrêté) et non le dossier d'HDR tout entier sur laquelle porte la question de la rédaction en langue étrangère ; on établit aussi, sur une question de P. Antolin, que si cette possibilité est automatique pour les thèses relevant de sections CNU de langues, ce n'est pas le cas pour les HDR relevant des mêmes sections, et qu'il faut dans ce dernier cas solliciter une autorisation. On amende donc collectivement ce document, on le valide à l'unanimité, et N. Jaëck le transmettra donc à B. Coly pour qu'il puisse servir en cas de demande.

Comme il est déjà 18h40, N. Jaëck propose de traiter les questions diverses lors de la prochaine CR, et remercie tous les participants. La séance se termine à 18h45.

Fait à Pessac, le 20 avril 2021  
La Vice-Présidente  
Nathalie Jaëck





**DEMANDE D'AUTORISATION DE REDACTION ET DE SOUTENANCE HDR  
DANS UNE LANGUE ETRANGERE**

**La langue de rédaction des travaux et de soutenance de l'HDR est le français,  
sauf exceptions justifiées.**

En application de [l'article L121-3 du code de l'éducation](#), modifié par la loi du 22 juillet 2013, « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français. Des exceptions peuvent être justifiées [...] ».

Le choix d'une langue de rédaction autre que le français pour le document de synthèse de l'activité scientifique d'un dossier d'HDR constitue une exception qui doit être justifiée et faire l'objet d'un accord préalable du Président de l'université.

NOM : ..... NOM D'USAGE : .....

(Nom de naissance)

PRÉNOM : ..... Courriel : ..... Tél : .....

Date de la soutenance prévisionnelle : .....

Université de Rattachement :

- Soutenance de l'HDR dans une langue autre que le français :  oui  non
- Quelle langue ?
- Rédaction du document de synthèse de l'activité scientifique de l'HDR dans une langue autre que le français :  oui  non
- Quelle langue ?

Quand l'autorisation de rédaction en langue étrangère est accordée :

- le document de synthèse de l'activité scientifique doit inclure 20 à 30 pages de synthèse, rédigées en français, mettant en évidence les enjeux et les apports des travaux.
- le titre de l'HDR est dans la langue étrangère choisie, ainsi qu'en français, sur la page de couverture du manuscrit des travaux :

.....  
.....

**Demande dument motivée du candidat à l'HDR**

**Avis du Garant**

<b>Le garant</b>	<b><u>Le directeur de l'unité de recherche</u></b>	<b>Le candidat à l'HDR</b>
Nom, Prénom :  Date : Signature :	Nom de la composante ou de l'unité de recherche :  Nom, Prénom :  Date : Signature :	Nom, Prénom :  Date : Signature
<b>Décision de la Commission de la Recherche de l'Université de Bordeaux Montaigne</b>  <input type="checkbox"/> <b>Accordée</b> <input type="checkbox"/> <b>Refusée</b>  Date de la Commission de la Recherche :		
<b>Décision du Président de l'Université de Bordeaux Montaigne</b>  <input type="checkbox"/> <b>Accordée</b> <input type="checkbox"/> <b>Refusée</b>  Date : Signature :  <b>Lionel LARRE / Nathalie JAECK</b>		